



L'AGRIVOLTAÏSME

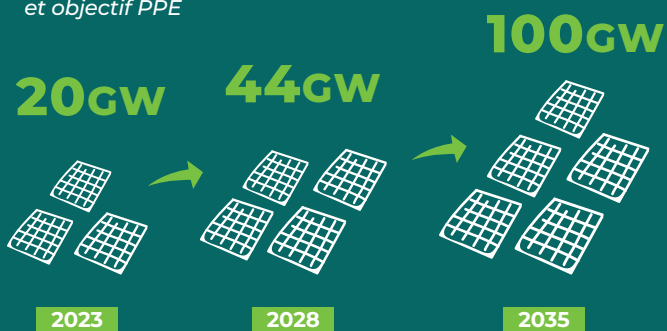
Conjuguer agriculture
et énergies renouvelables

D'ici 2030, la France doit porter à 40% sa production d'électricité renouvelable.

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie prévoit ainsi environ **44 GW d'énergie solaire installés en 2028**, contre 20 GW aujourd'hui.

La raréfaction des terrains et des sites dégradés pousse la filière solaire à être innovante afin de **trouver de nouveaux espaces.**

Capacité photovoltaïque installée et objectif PPE



Dans le même temps, le monde agricole fait face à une crise sans précédent :

- ▶ **Une forte artificialisation des terres agricoles** (35 000 ha/an depuis 2010*),
- ▶ **Des départs en retraite massifs** (40% des agriculteurs d'ici 2030, soit 1/4 de la surface agricole française*)
- ▶ **Des productions agricoles de plus en plus menacées par les aléas climatiques.** D'ici 2050, dans certains territoires, le GIEC prévoit une augmentation de 60% des épisodes très chauds et un dérèglement de la pluviométrie.

* Source Terre de Liens

L'agrivoltaïsme est à la confluence de ces deux enjeux que sont la production d'énergie et de denrées alimentaires.

Pionnier des énergies renouvelables et fort de son ancrage local, **VALOREM souhaite contribuer à la transition agroécologique des territoires**, via l'accompagnement de projets agrivoltaïques.



L'AGRIVOLTAÏSME

L'agrivoltaïsme conjugue agriculture et production d'électricité sur une même surface, participant ainsi à la transition agricole et énergétique.

Les projets donnent la priorité à l'activité agricole. Ils sont conçus selon les besoins des agriculteurs (implantation, espacement et hauteur des panneaux...). Plusieurs types de cultures sont possibles.



Parc agrivoltaïque de DEM&TER - Septembre 2024



Cultures inter-rang :
maraîchage, grandes cultures...



Cultures sous panneaux mobiles :
arboriculture, baies...



Revalorisation des friches
au service de l'installation d'agriculteurs



Élevage :
pâturage ovin, caprin, volaille...



Véritable levier pour sécuriser la production agricole, l'agrivoltaïsme est indispensable pour accélérer la transition énergétique.

Les atouts d'un projet agrivoltaïque dans la transition agricole

RÉSILIENCE DE L'ACTIVITÉ POUR LES AGRICULTEURS



Diversification des cultures et sécurisation des revenus



Protection contre les aléas climatiques



Réduction de l'irrigation et de l'excès d'ensoleillement grâce à l'ombrage

RÉDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL



Relocalisation de la production agricole



Modes de production plus respectueux de l'environnement

AUTONOMIE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE



Renforcer la production et la distribution locale de fruits et légumes

DES BÉNÉFICES ÉCONOMIQUES ET SOCIÉTAUX POUR LES TERRITOIRES



Dynamiser le territoire et créer de nouvelles filières



Contribuer à l'installation de jeunes agriculteurs



Favoriser l'entraide et la création de structures coopératives



Proposer de nouveaux revenus aux collectivités en participant à l'économie du projet

L'AGRIVOLTAÏSME SELON LA RÉGLEMENTATION

- Les modules photovoltaïques doivent être situés sur **la même surface de parcelle que la production agricole.**
- **Le parc solaire doit apporter des services** tels que l'adaptation au changement climatique, la protection contre les aléas climatiques, l'amélioration du potentiel agronomique ou l'amélioration du bien-être animal.
- Le projet agrivoltaïque doit **garantir à l'agriculteur un revenu durable et une production agricole pérenne.**



FOCUS SUR QUELQUES RÉALISATIONS



Plateforme expérimentale DEM&TER (40)

Essais de cultures de fourrage et autres végétaux
Puissance : 250 kWc
Suivi agronomique réalisé par INRAE
En service depuis 2024

Nos projets agrivoltaiques en 2024



« Développer un projet agrivoltaique, c'est l'opportunité pour moi d'engager une diversification de mes cultures et de pérenniser mon activité. »

Hervé, producteur à Brocas (40)

« L'agrivoltaïsme est un moyen efficace de maintenir l'agriculture là où le risque de désertification rural est grand ! »

Patrick, agriculteur à La Tour Blanche (24)

La Tour Blanche (24)

Pâturage ovin et haie fruitière
Surface clôturée : 8,6 ha
Puissance : 5 MWc
Production : 6,4 GWh/an
Suivi agronomique réalisé par INRAE
Mise en service : 2021



Des partenaires du monde agricole

En septembre 2022, VALOREM et INRAE ont signé un accord de collaboration de recherche visant à étudier le comportement de différents végétaux et identifier les mieux adaptés au photovoltaïque, aux conditions météorologiques ou pédoclimatiques...

Cette collaboration participe à la création de données inédites et fiables sur l'agrivoltaïsme.

INRAE est le 1^{er} institut de recherche mondial spécialisé dans l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

INRAE



Ce projet de recherche est lauréat du programme France Relance, soutenant les actions R&D à fort impact.

Depuis 2023, VALOREM est également membre du Pôle National Recherche, Innovation, Enseignement en agrivoltaïsme (PNR-AgriPV).

Siège social

VALOREM

213, cours Victor Hugo
33323 Bègles Cedex
Tél. 05 56 49 42 65



www.valorem-energie.com

info@valorem-energie.com


VALOREM
L'ÉNERGIE D'AGIR